

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du  
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 8 avril 2021

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté  
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 44

DELIBERATION  
n° 2021 - 3 - 21

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 avril, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents** : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés** : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Béatrice JUSTIN.

**Pouvoirs** : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET, Béatrice JUSTIN à François BLANCHET.

Séverine BESSONNET est désignée secrétaire de séance.

**ALSH Givrand / IFAC : Approbation d'un avenant  
n°1 au marché 2019-088 de gestion de l'ALSH de  
Givrand/L'Aiguillon**

L'IFAC est le prestataire en charge du marché public pour la gestion de l'ALSH de Givrand/L'Aiguillon sur Vie.

Depuis le début de la crise sanitaire la Communauté de Communes règle à l'IFAC l'ensemble des charges fixes (personnel permanent, assurances, ...) mensuellement selon les prix fixés dans le marché.

Durant cette période, l'IFAC qui a dû mettre son personnel en chômage partiel, a perçu des financements de l'Etat à hauteur de 6 775,62 €.

Il est proposé aux élus communautaires d'approuver un avenant n°1 au marché conclu actant le remboursement par l'IFAC de la somme de 6 775,62 € TTC qu'il a perçu de l'Etat compte tenu de la fermeture partielle de l'ALSH et de la mise au chômage partiel de son personnel.

**Le Conseil Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

**Vu l'avis favorable du groupe de travail « Enfance » du 17 mars 2021 et son choix pour les options n° 4 et 5,**

**Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 mars 2021,**

**Vu le rapport,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant en moins-value de 6 775,62 € TTC au marché 2019-088 conclu avec l'IFAC pour la gestion de l'ALSH de Givrand / L'Aiguillon sur Vie ;**

**Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1 et tout document relatif à ce dossier.**

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **16 AVR. 2021**
- de l'affichage le : **16 AVR. 2021**
- de la publication sur le site [www.paysaintgilles.fr](http://www.paysaintgilles.fr) le : **16 AVR. 2021**

**Givrand, le 13 avril 2021**

**Le Président,**

**François BLANCHET**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*